



# Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

**63<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 21 mars 2024, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Francis ..... (Trinité-et-Tobago)

La séance est ouverte à 10 h 5.

## Point 138 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

#### Lettre datée du 13 mars 2024, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/78/707/Add.2)

**Le Président (parle en anglais)** : Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/78/707/Add.2, dans lequel le Secrétaire général fait savoir au Président de l'Assemblée générale que, depuis la parution du document publié sous la cote A/78/707/Add.1, le Libéria a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations contenues dans ce document ?

*Il en est ainsi décidé.*

### Séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

## Point 69 de l'ordre du jour (suite)

### Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

**Le Président (parle en anglais)** : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 69 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, conformément au paragraphe 54 de la résolution 78/234 du 22 décembre 2023.

Nous sommes à nouveau réunis aujourd'hui, comme chaque année, pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui nous offre l'occasion de réaffirmer notre engagement à combattre et à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et à nous tenir aux côtés de celles et ceux qui continuent de lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Nous devons saisir ce moment pour amplifier les voix des militantes et militants antiracistes tels que Zulaikha Patel de l'Afrique du Sud, qui s'est élevée contre le racisme dans son lycée et espère donner aux jeunes filles les moyens d'agir grâce à son militantisme, et Ayo Tometi, une militante des droits humains qui suit les traces de leaders tels que Martin Luther King et utilise son plaidoyer pour s'assurer que la justice en matière de race, d'immigration et de genre reste au premier plan des discussions à l'échelle mondiale.

Pourtant, des millions de personnes à travers le monde continuent d'être victimes de diverses formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance, qui se manifestent sous des aspects nouveaux et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de plus en plus pervers. C'est pourquoi j'ouvre la présente journée de commémoration par un message particulier : le racisme et la discrimination raciale constituent une violation flagrante des droits de l'homme, de la dignité et de l'égalité inhérente à tous les êtres humains. Ils sont moralement répréhensibles, n'ont pas leur place dans notre monde et doivent donc être fermement rejetés.

Le thème opportun et ô combien pertinent de cette année est « Une décennie de reconnaissance, de justice et de développement : mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine », un thème qui me tient à cœur. Le lancement de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans la résolution 68/237 a été une décision historique de l'Assemblée générale. Elle appelle l'Organisation des Nations Unies, les États Membres, la société civile et tous les autres acteurs concernés à collaborer avec les personnes d'ascendance africaine sur le thème de la reconnaissance, de la justice et du développement. Elle a conduit à l'adoption de plusieurs mesures au niveau national dans de nombreux pays, notamment la mise en place de plans d'action nationaux de lutte contre le racisme et la reconnaissance des droits des personnes d'ascendance africaine dans les Constitutions nationales, ainsi que le respect de la diversité du patrimoine, de la culture et de la contribution des personnes d'ascendance africaine au développement des sociétés et de la civilisation. Alors que la Décennie internationale s'achève cette année, nous devons en toute honnêteté réfléchir aux enseignements que nous en avons tirés et déterminer si nous avons atteint tous nos objectifs.

Malheureusement, la réalité d'aujourd'hui est fortement influencée par l'héritage des atrocités et des crimes du passé, notamment le colonialisme, la traite des esclaves et l'esclavage lui-même. Ces héritages continuent d'être ressentis de manière aiguë par les personnes d'ascendance africaine et se manifestent infailliblement sous la forme d'un racisme systémique dans de nombreux pays du monde. Les personnes d'ascendance africaine sont de ce fait confrontées à de nombreuses injustices, comme en témoignent les niveaux disproportionnés de pauvreté et de précarité, des taux de chômage plus élevés, une vulnérabilité accrue face aux brutalités policières et le manque d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale. Et ce sont souvent les femmes d'origine africaine qui paient le plus lourd tribut, car elles se heurtent au double fléau de la discrimination fondée sur le sexe et de la discrimination raciale. Par conséquent, alors que la communauté internationale rend hommage aux victimes des préjugés raciaux et de l'injustice,

nous devons intensifier nos efforts pour démanteler les systèmes solidement enracinés qui perpétuent les injustices. Lundi prochain, nous célébrerons la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Afin d'obtenir des résultats concrets, j'organiserai à cette occasion une matinée de dialogues *gayap* axés sur la question de la justice réparatrice.

Il convient de rappeler que la pleine réalisation et le respect des droits humains de toutes les personnes, sans distinction aucune, sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable et ne laisser personne de côté. Il est donc fondamental de renforcer la coopération et la concertation à l'échelle internationale pour garantir la pleine jouissance des droits humains par tous et toutes et d'intensifier nos efforts collectifs pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale. Parallèlement, nous devons adopter et renforcer les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux, conformément à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, tout en veillant à son application intégrale et effective.

Je voudrais terminer en nous exhortant tous et toutes, alors que la Décennie internationale touche à sa fin, à tirer efficacement parti des quelques mois qu'il nous reste. Alors que nous réfléchissons à nos réalisations et à nos échecs, nous devons redoubler de détermination pour faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de lutter contre les formes persistantes de discrimination. Nous devons démanteler les structures et les paradigmes qui perpétuent le racisme moderne et la discrimination raciale. Nous devons faire advenir un monde dans lequel l'égalité raciale et l'égalité en matière de justice prévalent.

Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M. Courtenay Rattray, Directeur de cabinet du Secrétaire général, qui s'exprimera au nom du Secrétaire général.

**M. Rattray** (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, qui ne peut malheureusement pas être parmi nous en raison d'un voyage officiel, j'ai l'honneur de me joindre aux membres aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Je suis porteur du message suivant du Secrétaire général.

« Le racisme est un mal qui infecte les pays et les sociétés du monde entier, un héritage profondément ancré du colonialisme et de l'esclavage. Les conséquences en sont dévastatrices : chances

confisquées, dignité bafouée, droits violés, vies emportées et vies détruites. Le racisme sévit partout, mais touche les populations différemment. C'est un fait souligné par le thème de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, cette année, qui porte sur les personnes d'ascendance africaine, la considération, la justice et le développement. Les personnes d'ascendance africaine doivent faire face à une histoire sans équivalent de racisme systémique et institutionnalisé, et aujourd'hui, à de profonds problèmes. Devant cette réalité, notre réponse doit s'inspirer et s'enrichir de l'inlassable travail de plaidoyer des personnes d'ascendance africaine. Il s'agit notamment pour les gouvernements de progresser dans les programmes et mesures visant à éliminer le racisme dont pâtissent les personnes d'ascendance africaine, et, pour le secteur numérique, de s'attaquer d'urgence aux préjugés raciaux dans l'intelligence artificielle. En cette journée, engageons-nous à travailler ensemble pour construire un monde de dignité, de justice et d'égalité des chances pour toutes les communautés, partout. »

Je voudrais également ajouter quelques mots en mon nom propre. La journée d'aujourd'hui est un moment de commémoration et d'incitation à l'action. Il y a plus de 60 ans aujourd'hui, 69 personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées lorsque la police sud-africaine a ouvert le feu sur des manifestants pacifiques à Sharpeville. Ces personnes courageuses manifestaient contre les lois sur les laissez-passer qui constituaient le cœur pourri du système d'apartheid. Ce système était une institutionnalisation de l'idéologie coloniale raciste qui avait dominé le monde pendant des siècles, une idéologie qui façonne encore le monde aujourd'hui, en particulier sous la forme du racisme qui imprègne les communautés et les sociétés à travers le monde. Il est grand temps que nous nous en affranchissions.

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance sont partout autour de nous. Ils sont ancrés dans les institutions, les structures sociales, les politiques et les pratiques. Il s'agit de réalités vivantes pour des milliards de personnes dans le monde qui sont confrontées à la déshumanisation, à la marginalisation et à l'exclusion. Elles portent atteinte à leur dignité et à leurs droits. Elles refusent à ces individus, ainsi qu'à leurs sociétés respectives, la possibilité d'exprimer tout leur potentiel. Elles alimentent une discrimination silencieuse dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du logement, du système de justice pénale, et

bien plus encore. De nombreuses personnes et communautés sont victimes de cette injustice et de cette intolérance : les Africains et les personnes d'ascendance africaine, les Asiatiques et les personnes d'ascendance asiatique, les minorités, les peuples autochtones, les migrants, les chrétiens, les juifs, les musulmans et bien d'autres encore. Cependant, chaque communauté fait l'expérience des préjugés et de la discrimination de manière différente.

Cette année, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale s'intéresse aux personnes d'ascendance africaine, une population qui a subi les horreurs de l'esclavage, la cruauté et l'inhumanité des lois Jim Crow et bien d'autres choses encore, une population qui continue à vivre avec l'héritage de l'esclavage. Pourtant, c'est une population qui s'est battue contre cette injustice au cours des siècles et qui continue à le faire aujourd'hui.

L'élimination de la discrimination raciale à l'égard des personnes d'ascendance africaine exige que nous reconnaissons les caractéristiques particulières de ce fléau et que nous nous attaquions à ses racines historiques. La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, thème de la Journée internationale de cette année, a contribué à inspirer des actions importantes. Le plaidoyer des personnes d'ascendance africaine a permis de mieux faire connaître les liens qui existent entre les injustices du passé et les formes et manifestations contemporaines du racisme systémique et de ses conséquences, et il a favorisé le changement. Mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir pour éliminer le racisme dont pâtissent les personnes d'ascendance africaine. De nombreuses entités ont un rôle à jouer, qu'il s'agisse des entreprises technologiques qui éliminent les préjugés dans leurs algorithmes ou de la société civile qui lutte contre l'injustice et veille à ce que les voix des personnes d'ascendance africaine soient entendues. L'action des gouvernements est également essentielle.

Premièrement, les États doivent s'acquitter de leurs obligations et utiliser les outils dont nous disposons. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Déclaration et le Programme d'action de Durban constituent notre plan pour un monde sans racisme. J'appelle les États à ratifier la Convention et à mettre en œuvre ces deux documents dans leur intégralité.

Deuxièmement, les gouvernements doivent mettre en place des lois, des politiques et d'autres mesures solides pour lutter contre la discrimination dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine et d'autres personnes,

et ils doivent ventiler les données par race ou origine ethnique et les publier afin de savoir si ces mesures fonctionnent et d'aider à améliorer leur conception.

Troisièmement, ils doivent faire participer les personnes d'ascendance africaine à la prise de décision et prendre part à la rédaction de la déclaration des Nations Unies sur le respect, la protection et la réalisation des droits humains de ces personnes.

Quatrièmement, ils doivent s'attaquer de front à l'histoire. Pendant des siècles, des hommes, des femmes et des enfants ont été arrachés à leur foyer et à leur communauté dans le cadre de la traite transatlantique des esclaves. Ils ont été battus, violés et brutalisés ; leur humanité a été niée ; ils ont été traités comme de simples biens mobiliers. Nous pouvons tracer une ligne directe entre les maux qui leur ont été infligés, la violence et les horreurs du colonialisme et le racisme et la discrimination systémiques d'aujourd'hui. Nous devons regarder cette vérité en face et agir en conséquence.

En ce qui me concerne, je suis fier d'avoir contribué à ériger un mémorial permanent en faveur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ici à l'ONU, mais la commémoration ne suffit pas. Nous avons besoin de justice. Les pays auxquels cela incombe doivent avoir la volonté politique et le courage moral de rendre une justice réparatrice. Celle-ci doit inclure la restitution, le cas échéant. Les entreprises qui ont profité du commerce des âmes humaines et en ont tiré une prospérité à long terme doivent également envisager de procéder à des réparations.

L'élimination de la discrimination raciale passe par l'action. Cela demande beaucoup de travail, mais nous en bénéficions tous. Je pense que les membres estiment, comme moi, que l'égalité est une bonne chose pour la société. Elle renforce les liens sociaux, tire parti du potentiel inexploité et de la créativité de millions de personnes marginalisées, favorise la paix et promeut l'état de droit. Le racisme empoisonne notre monde depuis bien trop longtemps. En ce jour, nous nous engageons donc tous à jouer notre rôle pour l'éliminer, réparer le passé et construire un monde d'égalité, de justice et de respect pour nous tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur de cabinet du Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de poursuivre, je souhaite consulter les membres en vue d'inviter les personnalités suivantes à faire une déclaration, comme mentionné dans ma lettre

datée du 7 mars 2024 : M<sup>me</sup> Ilze Brands Kehris, Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme ; M<sup>me</sup> Verene Alberta Shepherd, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ; M<sup>me</sup> June Soomer, Présidente désignée de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine ; et le docteur Uché Blackstock, fondatrice et Directrice générale d'Advancing Health Equity.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter ces personnalités à faire une déclaration à la présente séance ?

*Il en est ainsi décidé* (décision 78/547).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Brands Kehris.

**M<sup>me</sup> Brands Kehris** (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi de me joindre aux membres de l'Assemblée générale aujourd'hui à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée il y a plus de 75 ans, proclame dans son tout premier article que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. C'était une promesse d'espoir. Pourtant, la déshumanisation, la marginalisation et l'exclusion continuent de toucher, et souvent de façonner, la vie des Africains et des personnes d'ascendance africaine, des Asiatiques et des personnes d'ascendance asiatique, des personnes issues de groupes minoritaires, des peuples autochtones, des migrants et de bien d'autres personnes dans le monde.

Notre rassemblement ici aujourd'hui est un rappel solennel des souffrances persistantes causées par la discrimination raciale dans le monde entier. Mais c'est aussi une occasion déterminante de réaffirmer notre détermination à lutter contre la discrimination raciale et à accélérer les actions pour mettre fin à ce fléau. Et dans cette optique, nous nous rencontrons à un moment décisif. Nous sommes entrés dans la dernière année de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. C'est l'occasion de réfléchir aux 10 dernières années, de faire le point sur les progrès accomplis et les enseignements tirés et, le cas échéant, d'ajuster le cap sur le long chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs de reconnaissance, de justice et de développement.

La Décennie a servi de cadre unique pour faciliter le dialogue sur la manière de lutter contre le racisme et

la discrimination raciale systémiques dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine dans le monde, et qui découlent de l'héritage du colonialisme et de l'esclavage. Elle formule des recommandations concrètes pour aider les États à s'acquitter des obligations fondamentales qui leur incombent en matière de droits de l'homme, notamment au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et des engagements pris dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Elle a incité plusieurs États à adopter des cadres juridiques et politiques nationaux reconnaissant les droits des personnes d'ascendance africaine et interdisant la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. Grâce aux cinq réunions régionales organisées dans le cadre de la Décennie, celle-ci a également permis d'approfondir notre compréhension des difficultés auxquelles se heurtent les personnes d'ascendance africaine.

De la participation politique à l'emploi et au logement, en passant par l'éducation et la santé et leurs rapports avec les forces de l'ordre et le système de justice pénale, les personnes d'ascendance africaine continuent, dans de nombreux pays, d'être victimes d'une invisibilité historique et sociale, notamment en raison de l'absence de données ventilées par race ou par groupe ethnique. L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la Décennie internationale, ainsi que ceux des mécanismes des Nations Unies chargés des droits humains et de la lutte contre le racisme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, montrent qu'il est indispensable d'adopter des approches globales pour assurer le suivi, l'évaluation et la révision périodiques d'un large éventail de mesures pour assurer l'égalité réelle et à garantir l'accès égalitaire aux possibilités, aux ressources et au pouvoir de décision.

La Décennie internationale a également été une célébration nécessaire de l'histoire des personnes d'ascendance africaine et de leurs contributions inestimables à de nombreuses sociétés dans le monde. Leur résilience, leur force et leur lutte contre des siècles d'oppression et de marginalisation doivent nous inciter à nous attaquer d'urgence aux barrières structurelles et institutionnelles qui perpétuent aujourd'hui la discrimination et l'inégalité raciales. Et je constate avec plaisir que des mesures sont prises dans ce sens. En décembre dernier, nous avons célébré le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme lors d'une manifestation de haut niveau qui s'est tenue

à Genève les 11 et 12 décembre 2023, et qui a débouché sur un certain nombre d'engagements en matière de droits de l'homme en vue de l'élimination de la discrimination raciale, y compris, par exemple, l'adoption de politiques publiques liées à l'accès aux droits sociaux et économiques et la mise en œuvre de plans d'action nationaux contre la discrimination raciale ou l'organisation de campagnes nationales de sensibilisation. De nombreux mécanismes de défense des droits de l'homme ont fait des recommandations similaires aux États Membres. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les mécanismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le racisme, notamment l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, récemment créée, et le Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre, sont prêts à travailler avec les États, les entités des Nations Unies, les acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes pour approfondir le dialogue et la collaboration sur ces questions.

La lutte contre la discrimination raciale est, et a toujours été, au cœur de notre action en faveur des droits de l'homme. En réaction au meurtre de George Floyd et aux grands mouvements de protestation qui ont suivi dans le monde, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a publié le programme de transformation pour la justice et l'égalité raciales au titre de l'année 2021, qui présente non seulement une vision mais aussi des recommandations concrètes pour que les États abandonnent la culture du déni, démantèlent le racisme systémique à l'égard des Africains et des personnes d'ascendance africaine dans tous les domaines de la vie, luttent contre les séquelles de l'esclavage, de la traite transatlantique des Africains réduits en esclavage et du colonialisme, et rendent une justice réparatrice.

L'année dernière, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté les principaux aspects de ce programme dans une note d'orientation qui aide les États à s'acquitter de leur obligation de faciliter la participation effective, inclusive et sûre des personnes d'ascendance africaine. Se faisant l'écho des appels lancés par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le dernier rapport (A/78/317) du Secrétaire général sur l'application des activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine recommande en outre aux États de combiner une pluralité de mesures, notamment des mesures de restitution, de réadaptation et de satisfaction et des garanties de non-répétition pour construire des sociétés exemptes de racisme systémique et de discrimination raciale.

Comme nous pouvons le constater, des recommandations qui tracent la voie à suivre sont disponibles. Le moment est venu d'agir. Il est essentiel que les efforts faits pour favoriser la reconnaissance des personnes d'ascendance africaine, leur rendre justice et favoriser leur développement soient résolument poursuivis au-delà de 2024. Je me suis joint à d'autres pour demander qu'une deuxième décennie soit proclamée. Ce faisant, nous devons écouter, respecter et protéger les points de vue des femmes touchées par des formes cumulées de discrimination, de marginalisation et de violence, y compris les femmes issues de minorités raciales, religieuses ou ethniques.

À cette fin, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme encourage les États à participer à des processus consultatifs et à contribuer à la rédaction d'un projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits humains des personnes d'ascendance africaine, ainsi qu'à l'élaboration de normes complétant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Le racisme n'est pas abstrait. Il touche profondément et directement les personnes et accentue les fractures au sein de sociétés déjà divisées. Et il est toujours présent dans le monde entier. Il est inquiétant de constater que, dans certaines situations, nous voyons même des dirigeants politiques ou des responsables communautaires favoriser et alimenter l'intolérance et la haine à l'égard de groupes spécifiques par un discours incendiaire, qui est ensuite amplifié par les médias sociaux, l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies numériques. Une telle situation rend encore plus urgente la nécessité d'une action ferme et déterminée. Il est de notre devoir collectif en matière de droits de l'homme de lutter contre la haine et le racisme et de construire des sociétés inclusives dans lesquelles la diversité est célébrée et où chaque individu est traité avec dignité et respect. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que la prochaine décennie apporte véritablement la reconnaissance, la justice et le développement pour les personnes d'ascendance africaine et tous ceux qui souffrent de discrimination raciale, de marginalisation et d'oppression.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale Kehris de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Verene Albertha Shepherd, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

**M<sup>me</sup> Shepherd** (*parle en anglais*) : Je salue toutes les personnes ici présentes au nom du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, que j'ai l'honneur de présider.

En ce mois de l'histoire des femmes, je voudrais tout d'abord rendre hommage aux femmes qui ont été tuées dans le massacre de Sharpeville en 1960, qui a inspiré la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, notamment Maria Molebatsi, Elisa Moletsi, Nora Mbele, Miriam Sekitla et Christina Motsepe. Les vagues antérieures d'activisme de ce côté-ci de l'Atlantique ont bien sûr mis en avant des femmes rebelles telles que Maroon Queen Nana et Kitty Scarlet, en Jamaïque, Sojourner Truth et Harriet Tubman, aux États-Unis d'Amérique, et Cécile Fatiman et Marie-Jeanne Lamartinière, dans notre cher Ayiti assiégé. Prononcer le nom des ancêtres revient à les faire revivre et à susciter leur influence sur nos actions d'aujourd'hui.

La commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est l'occasion de faire le point sur les lacunes persistantes dans la mise en œuvre de notre engagement commun à protéger des centaines de millions de personnes dont les droits humains continuent d'être violés à cause de ce fléau. C'est aussi l'occasion de réaffirmer notre engagement à lutter contre toutes les formes de racisme partout dans le monde – un engagement pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, le programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, dont j'ai eu l'honneur de diriger la rédaction, et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui n'est que l'un des nombreux instruments juridiques internationaux contraignants qui interdisent la discrimination raciale. Les recommandations générales du Comité montrent comment y parvenir, notamment la recommandation générale n° 34, sur la discrimination raciale à l'égard des personnes d'ascendance africaine, adoptée en 2011 ; la recommandation générale n° 35, sur la lutte contre les discours de haine raciale, adoptée en 2013 ; et la recommandation générale n° 36, sur la prévention et l'élimination du recours au profilage racial par les représentants de la loi, adoptée en 2020.

Avec la ratification quasi universelle de la Convention par 182 États parties, nous devrions pouvoir parler de l'élimination de la discrimination raciale comme d'un objectif commun de l'humanité. Alors que mon comité assure le suivi de la mise en œuvre de la Convention par les États parties, nous constatons malheureusement

que la discrimination raciale, les discours de haine raciale et la violence à caractère raciste continuent de faire des ravages. Nous sommes encore trop nombreux à refuser de croire aux droits de l'homme et à la justice pour tous. Les conflits dans le monde et l'impunité dont jouissent les auteurs de discrimination raciale menacent de faire échouer les progrès que nous avons réalisés.

En effet, si l'icône du reggae jamaïcain et notre conscience sociale Bob Marley était encore en vie aujourd'hui, il ressortirait sa chanson intitulée « War », car il y a effectivement guerre à l'est, guerre à l'ouest, guerre au nord et guerre au sud. Et Peter Tosh se lamenterait : « Tout le monde réclame la paix, oui ; mais personne ne réclame la justice ». Nous pouvons ne pas être d'accord avec Tosh, car certains d'entre nous réclament à cor et à cri la paix et la justice, surtout en ces temps d'escalade des conflits. Le Comité appelle systématiquement à une action urgente et concertée pour lutter contre les discours publics racistes et déshumanisants et la discrimination raciale, et pour que les auteurs de discrimination raciale soient traduits en justice. Comme Tosh, nous voulons l'égalité des droits et la justice – le deuxième pilier du thème de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine – sans lesquelles il ne saurait y avoir de paix durable.

Alors que nous poursuivons notre réflexion sur le thème « Une décennie de reconnaissance, de justice et de développement : mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine », nous devons reconnaître que tout le monde n'a pas bénéficié des avantages promis par ce thème ambitieux, alors même que la Décennie touche à sa fin. Je tiens à souligner que le Comité soutient l'appel en faveur d'une deuxième décennie. L'objectif central de la Décennie – restaurer la dignité des victimes de la discrimination raciale – reste hors de portée, en particulier pour les victimes des souffrances et des maux indicibles infligés à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants du fait de l'esclavage, de la traite transatlantique des Africains, du colonialisme, de l'apartheid, du génocide et des tragédies du passé. À cet égard, l'appel à la justice réparatrice lancé aux pays qui ont colonisé et conduit l'Afrique et les Amériques au sous-développement, y compris les Caraïbes, en extrayant leurs richesses sans assurer leur croissance, reste largement sans réponse, même si je suis heureuse de constater qu'il existe une certaine dynamique. Sir Ellis Clarke, de la Trinité-et-Tobago, a clairement indiqué qu'« une puissance administrante n'a pas le droit d'extraire pendant des siècles tout ce qu'elle peut tirer d'une colonie et, une fois que cela a été fait, de se dégager de ses obligations ».

Nous appelons les États à répondre aux appels croissants en faveur d'une justice réparatrice et d'une autonomisation économique des personnes d'ascendance africaine. Il est important que les États s'engagent à nouveau à ne laisser aucune personne d'ascendance africaine de côté dans leurs efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable. En effet, sans un engagement mondial en faveur de la justice, les autres activités recommandées dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine ne pourront être menées à bien. Comme l'a déclaré l'emblématique Rosa Parks,

« L'avenir de paix et de prospérité que nous souhaitons pour tous les peuples du monde repose sur la tolérance, la sécurité, l'égalité et la justice ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Shepherd de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> June Soomer, Présidente désignée de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine.

**M<sup>me</sup> Soomer** (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser à l'Assemblée à l'occasion de cet événement important. Ce jour marque le soixantième anniversaire du tragique massacre de Sharpeville en Afrique du Sud, où des manifestants pacifiques ont été brutalement tués pour s'être opposés aux lois de l'apartheid. Cette journée revêt une importance considérable, car elle rappelle avec force les atrocités perpétrées par un système fondé sur la discrimination raciale et la lutte permanente pour la justice et l'égalité dans le monde entier.

Dans sa déclaration des droits des peuples nègres du monde de 1920, Marcus Garvey note que la discrimination nie les droits communs dus aux êtres humains du seul fait de leur race et de leur couleur. Plus de 100 ans plus tard, la véracité de cette déclaration est évidente, car il n'y a pas un endroit au monde où la discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine n'existe pas. Je voudrais ajouter la spécificité des femmes d'ascendance africaine, qui restent l'un des groupes les plus marginalisés au monde.

Alors que nous réfléchissons au thème de la commémoration d'aujourd'hui, à savoir « Une décennie de reconnaissance, de justice et de développement : mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine », il est impératif de reconnaître l'importance de la Décennie internationale. Cette initiative capitale est porteuse d'espoir et de progrès dans la lutte contre le racisme systémique, la discrimination, la

xénophobie, l'intolérance qui y est associée, ainsi que l'inégalité et l'invisibilité auxquelles sont confrontées les personnes d'ascendance africaine.

En commémorant cette journée, nous devons réaffirmer notre engagement inébranlable à défendre les droits humains pour tous et à nous attaquer aux causes profondes de la discrimination raciale systémique découlant des injustices historiques de l'esclavage, de la colonisation, de la dépossession et de l'apartheid. Pour lutter efficacement contre ces profondes inégalités, des efforts concertés sont nécessaires pour démanteler les systèmes et structures discriminatoires, promouvoir la diversité et l'inclusion et garantir à toutes les personnes, quelle que soit leur race ou leur appartenance ethnique, l'égalité des chances et un accès équitable à la justice en matière de développement.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine offre une occasion exceptionnelle de promouvoir ces principes et de réaliser des changements véritables. Bien que la Décennie se termine en décembre 2024, il n'est pas trop tard pour reconnaître les injustices historiques que j'ai mentionnées précédemment et pour ouvrir la voie à la justice réparatrice et au développement durable afin de corriger les disparités socioéconomiques auxquelles sont confrontées les personnes d'ascendance africaine, notamment par l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à la justice, entre autres droits humains.

La Décennie internationale appelle à l'action – et j'oserais dire à la responsabilisation – et souligne également qu'il importe d'amplifier la voix des communautés marginalisées et de leur donner les moyens de participer efficacement aux processus de prise de décision qui ont une incidence sur leur vie et, ainsi, de construire une société plus équitable et plus juste pour tous, dans laquelle personne n'est laissé pour compte.

Depuis la proclamation de la Décennie internationale, certains États ont pris des mesures importantes pour élaborer et mettre en œuvre des législations, des plans d'action nationaux et d'autres politiques et programmes visant à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine. Pourtant, l'appel à l'action reste urgent et impératif. Les États doivent adopter une attitude dynamique et aligner leurs actions sur les attentes et aspirations pressantes des personnes d'ascendance africaine. Il incombe désormais aux États de prendre des mesures énergiques en faveur de la justice réparatrice et économique, en

faisant preuve d'une détermination politique accrue et d'un engagement plus profond dans la promotion de la Décennie internationale.

Le Sommet de l'avenir constitue un moment décisif pour consolider l'obligation partagée des États d'encourager des actions unifiées pour lutter contre la discrimination raciale structurelle et systémique, et pour s'attaquer à ses causes profondes. C'est l'occasion pour les États de s'engager sans équivoque à prendre des mesures énergiques à cette fin et à construire un avenir de véritable égalité, de dignité et de justice pour tous.

La création de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, ainsi que le processus d'élaboration du projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits humains des personnes d'ascendance africaine, sont également des réalisations essentielles de la Décennie internationale. Alors que nous entamons la phase finale de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, il apparaît clairement que la justice raciale est loin d'être une réalité. À cet égard, je me félicite des dernières discussions menées au sein de l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir la Décennie internationale, notamment les réunions régionales sur la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine pour la région Asie-Pacifique, au cours desquelles le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a encouragé les États à proclamer une deuxième décennie pour les personnes d'ascendance africaine pour la période partant de 2025.

Dans son rapport annuel, l'Instance permanente a également exhorté l'Assemblée générale à proclamer la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine en vue de prendre des mesures supplémentaires pour favoriser leur pleine reconnaissance, leur rendre justice et favoriser leur développement. Nous sommes conscients qu'il est absolument nécessaire d'axer la prochaine décennie internationale sur la justice réparatrice, la reconnaissance et l'équité, ainsi que sur la lutte contre la discrimination raciale systémique et structurelle aux niveaux local, national, régional et mondial. L'Instance permanente est prête à soutenir les États dans ces efforts.

Je saisis également cette occasion pour annoncer à l'Assemblée que la troisième session de l'Instance permanente se tiendra à Genève du 16 au 19 avril. Nous y discuterons, parmi un certain nombre de questions thématiques, des attentes et des défis liés à la mise en œuvre d'une deuxième décennie internationale pour les

personnes d'ascendance africaine. J'invite tout le monde à participer activement à cette session et à contribuer à notre effort global visant à améliorer la vie et les moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine dans le monde entier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au docteur Blackstock.

**Le docteur Blackstock** (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par une anecdote. Je suis médecin urgentiste de formation. Au printemps 2020, je travaillais dans une clinique de soins d'urgence dans le centre de Brooklyn, non loin d'ici. À l'époque, nous étions l'épicentre de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Au cours d'une période de garde, pendant environ 12 heures, je voyais entre 80 et 100 patients, dont la plupart présentaient les symptômes de la COVID-19. Je me souviens qu'un jour, je suis entrée dans une chambre, après ce qui m'a semblé être un flot interminable de patients, et j'y ai trouvé une jeune femme noire. Elle était là pour un essoufflement après avoir été testée positive à la COVID-19 quelques semaines auparavant. Lorsque je suis entrée dans sa chambre, j'étais couverte d'équipements de protection individuelle de la tête aux pieds. Ma peau était à peine visible. Je me suis présentée à elle. J'ai dit : « Bonjour, je suis le docteur Blackstock. Comment puis-je vous aider ? ». Elle m'a demandé : « Je peux vous arrêter ? ». J'ai répondu par l'affirmative. Elle a dit : « Puis-je vous poser une question ? Êtes-vous Noire ? » J'ai répondu : « Oui ». Elle a respiré profondément, puis a dit : « Merci. Je suis si heureuse de savoir que vous m'écoutez ». À ce moment-là, j'étais fière d'être le médecin dont elle avait besoin. Mais j'ai également été attristée par le fait qu'elle avait manifestement eu affaire à des professionnels de la santé qui ne l'avaient pas écoutée, qui avaient minimisé ses plaintes ou les avaient négligées ou rejetées parce qu'elle était une femme noire.

Le travail que je fais en tant que médecin et défenseuse des droits humains porte sur l'équité en santé. Il s'agit de veiller à ce que chaque individu, quelle que soit son origine raciale, ait une chance équitable et juste d'atteindre son niveau de santé le plus élevé. Nous devons savoir dans quel contexte social et politique les gens vivent, travaillent, aiment et prient. Toutefois, pour parvenir à l'équité en santé, il faut mener des efforts sociétaux constants afin de remédier aux injustices historiques et contemporaines, surmonter les obstacles économiques, sociaux et autres à la bonne santé et aux soins de santé, et éliminer les inégalités raciales évitables en matière de santé.

Je suis le docteur Uché Blackstock. Je suis la fille de M. Earl Blackstock, un immigrant jamaïcain qui est arrivé dans ce pays à l'âge de 17 ans. Je suis la fille du docteur Dale Blackstock. Elle est le docteur Blackstock original. Elle est la descendante d'Africains réduits en esclavage dans ce pays. Ma mère a été la première personne de sa famille à aller à l'université, et ce, en raison des obstacles liés au racisme systémique. Après l'université, elle est entrée à la faculté de médecine de l'Université Harvard. Ma sœur jumelle, Oni Blackstock, et moi-même sommes les premières filles noires diplômées comme leur mère de la faculté de médecine de l'Université Harvard. Mais cela s'est passé en 2005, et depuis lors, il n'y a eu qu'une seule autre étudiante mère-fille noire à cette faculté de médecine. Là encore, ce sont des barrières systémiques que le racisme dresse devant nous.

À travers mon association, Advancing Health Equity, je travaille avec des organisations de soins de santé pour démanteler le racisme en médecine. J'ai récemment écrit un livre intitulé *Legacy : A Black Physician Reckons with Racism in Medicine* pour expliquer pourquoi les inégalités raciales en matière de santé sont toujours aussi criantes en 2024. Même si je suis titulaire d'un diplôme d'études supérieures et d'un diplôme de médecine de l'université Harvard, en tant que femme d'ascendance africaine, je risque cinq fois plus que mes homologues blanches de mourir de complications liées à la grossesse. Dans ce pays, les nourrissons noirs risquent toujours deux fois plus de mourir au cours de leur première année de vie que les nourrissons blancs, et l'écart est plus important aujourd'hui que 15 ans avant la fin de l'esclavage. Dans ce pays, nous avons l'espérance de vie la plus faible par rapport à de nombreux pays à revenu élevé, et cela est dû à la faible espérance de vie des Noirs et des autochtones.

Les statistiques devraient nous mettre en colère. Les solutions consistent à éliminer le racisme interpersonnel et systémique, car ce phénomène, par ses pratiques et ses politiques, nuit à nos vies et les raccourcit. Il en résulte un phénomène appelé « weathering » – vivre avec le stress du racisme quotidien provoque une usure durable de notre corps qui nous fait vieillir prématurément et nous rend vulnérables face aux maladies chroniques. Nous savons même que vivre avec le racisme a des répercussions sur l'expression de nos gènes. Par conséquent, si la race est une construction sociale, le racisme est une construction humaine. Et cela peut avoir des effets sur la façon dont les gènes sont activés et désactivés. C'est pourquoi les communautés d'ascendance africaine sont plus susceptibles de souffrir d'affections chroniques, telles que le diabète et les maladies cardiaques.

Nous détenons les solutions, et ces solutions exigent que tous nos professionnels de santé soient formés aux soins culturellement adaptés à la situation et qu'ils reconnaissent leurs propres préjugés et leur propre racisme. Nous devons créer des communautés plus saines. Et nous savons que la santé ne se limite pas à l'accès aux soins de santé, mais qu'elle passe aussi par un logement sûr et peu coûteux, un emploi rémunéré, un enseignement de qualité, des espaces verts et la disponibilité d'aliments sains pour tous. Nous devons mettre nos communautés d'ascendance africaine, leurs besoins et leurs priorités au centre de notre action.

Comme je l'ai dit, le racisme nuit aux personnes d'ascendance africaine. Il nous rend malades. Il raccourcit notre vie. Nous méritons de vivre longtemps et pleinement. Nous avons les solutions, mais nous devons agir rapidement, car il s'agit d'une question de vie ou de mort.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le docteur Blackstock de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ouganda, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Afrique.

**M<sup>me</sup> Nabeta** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais affirmer notre soutien à la Déclaration et du Programme d'action de Durban sur l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Nous soutenons également la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, dont l'objectif est de promouvoir et d'encourager le respect et la mise en œuvre universels des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction. La Déclaration et le Programme d'action de Durban sont clairs. Toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse et doit être rejetée. Le Groupe des États d'Afrique insiste donc sur le fait que nous devons nous montrer tous déterminés à adopter l'ensemble des mesures nécessaires pour éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, pour prévenir et combattre les doctrines et pratiques racistes afin de favoriser l'entente entre les races, et pour édifier une communauté internationale ouverte à tous, égalitaire et affranchie de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale.

Cette année marque la fin de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Nous nous félicitons donc du thème d'aujourd'hui, à savoir « Une

décennie de reconnaissance, de justice et de développement : mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine ». Le Groupe des États d'Afrique réaffirme son engagement en faveur de l'élaboration du projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits humains des personnes d'ascendance africaine et continue de soutenir l'activité du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban concernant l'élaboration du projet de déclaration, sur la base des contributions soumises par l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine.

Depuis sa création, l'Instance permanente a joué un rôle important dans l'amélioration de la sécurité, de la qualité de vie et des moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine. Le Groupe des États d'Afrique se félicite de sa contribution à la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, en étroite coordination avec les mécanismes existants du Conseil des droits de l'homme relatifs aux personnes d'ascendance africaine et à la discrimination raciale. À l'instar de l'Union africaine, le Groupe des États d'Afrique souligne la nécessité de se pencher sur les histoires et les souffrances non racontées infligées à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants du fait de l'esclavage, de la traite transatlantique des esclaves, du colonialisme, de l'apartheid, des génocides et des tragédies passées, dans le but de restaurer la dignité, l'intégrité et d'assurer la guérison de tous ceux qui ont souffert et continuent de souffrir des conséquences de ces tragédies.

Depuis des décennies, les personnes d'ascendance africaine de différents pays demandent des comptes et des réparations pour les préjudices subis du fait de l'esclavage, de la traite transatlantique des esclaves, du colonialisme et des politiques et systèmes successifs de discrimination raciale. À ce jour, aucune réparation complète n'a malheureusement été accordée pour les préjudices subis, comme l'exigent la Déclaration de Durban et ses résolutions de suivi. Il est temps de trouver des solutions et de mettre fin aux effets durables du racisme institutionnalisé dont souffrent de nombreux Africains et personnes d'ascendance africaine. Nous devons discuter franchement et réfléchir aux meilleures pratiques, aux difficultés, aux menaces, aux possibilités et aux solutions disponibles en ce qui concerne la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et des points soulevés dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban concernant les personnes d'ascendance africaine. Nous ne devons pas oublier de reconnaître et de combattre

de la même manière le racisme systémique et structurel actuel qui imprègne toute la société, a des répercussions négatives sur l'éducation, le développement, la santé et le bien-être et perpétue les traumatismes intergénérationnels.

Le colonialisme et l'esclavage des Africains pendant des décennies, ainsi que les politiques, systèmes et pratiques de discrimination raciale qui se sont succédé, ont eu et continuent d'avoir des conséquences politiques et socioéconomiques négatives sur les communautés et les pays du monde entier. Les injustices historiques ont sans conteste contribué à la pauvreté, au sous-développement, à la marginalisation, à l'exclusion sociale, aux disparités économiques, à l'instabilité et à l'insécurité qui touchent tant de personnes dans différentes parties du monde et en particulier dans les pays en développement. Il est donc nécessaire, comme le reconnaissent la Déclaration et le Programme d'action de Durban, d'élaborer des programmes de développement social et économique au profit de ces sociétés et de la diaspora, fondés sur l'esprit de solidarité et de respect mutuel, dans les domaines de l'allègement de la dette, de l'élimination de la pauvreté et du transfert de technologies, y compris les technologies numériques, pour n'en citer que quelques-uns. Pour bâtir un avenir de justice, il faut réparer un passé injuste.

L'Union africaine reconnaît la diaspora africaine, qui comprend les personnes d'ascendance africaine, comme sa sixième région. Dans son acte constitutif et son Agenda 2063, l'Union africaine s'engage à ce que la diaspora africaine participe pleinement au développement du continent africain. Nous sommes convaincus que la justice réparatrice est essentielle à l'instauration de l'égalité raciale. Les réparations pour l'esclavage et le colonialisme doivent comprendre non seulement la justice et l'obligation de répondre de torts historiques, mais aussi l'élimination des séquelles dues aux inégalités, à la subordination et à la discrimination raciales qui ont été érigées sous l'esclavage, l'apartheid et le colonialisme et continuent d'exister à travers des politiques, des pratiques et des systèmes. En décembre 2022, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté sa première résolution sur le Programme de réparations en Afrique et les droits humains des Africains de la diaspora et des personnes d'ascendance africaine dans le monde, dans laquelle elle a demandé aux États de créer un comité chargé de tenir des consultations, de rechercher la vérité et de conceptualiser les réparations du point de vue de l'Afrique, de décrire le préjudice causé par les tragédies du passé, d'établir le bien-fondé des réparations (ou revendications de l'Afrique), et d'obtenir justice pour le commerce et la traite des Africains réduits en esclavage,

le colonialisme, les crimes coloniaux et la ségrégation raciale et de contribuer à la non-récurrence et à l'apurement du passé.

Nous nous félicitons des initiatives prises par les gouvernements pour présenter des excuses et réparer les séquelles du passé, notamment par l'adoption de lois sur les droits de l'homme, la commémoration, l'éducation et la sensibilisation. Nous croyons que ces initiatives, associées à la participation effective, inclusive et égale des personnes d'ascendance africaine à la conception et à la mise en œuvre de la justice réparatrice, pourraient déboucher sur des réparations véritables. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre d'actions positives, notamment la restitution des biens volés et l'élaboration de programmes de développement économique.

Tout en étant d'accord avec le rapport du Secrétaire général, nous relevons que, si certaines communautés prennent des initiatives locales importantes et louables pour réparer les préjudices causés par le racisme et l'esclavage, ces initiatives sont loin de constituer des réponses globales de la part des États. Malheureusement, nous nous rendons compte que ce qui fait principalement obstacle à l'obtention de réparations au titre du colonialisme et de l'esclavage, c'est que ceux qui ont le plus bénéficié de ces deux phénomènes n'ont ni la volonté politique ni le courage moral d'offrir ces réparations aux personnes d'ascendance africaine. Nous appelons les États à participer activement aux discussions en cours à Genève sur le projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits humains des personnes d'ascendance africaine. Nous sommes convaincus que le projet de déclaration devrait contribuer au cadre mondial visant à remédier au racisme systémique persistant, aux systèmes et pratiques de discrimination raciale hérités de l'esclavage, du colonialisme, de l'apartheid et d'autres tragédies. En effet, nous devons surmonter les préjugés et faire allégeance à la communauté humaine mondiale, car nous faisons tous partie de la race humaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

**M. Alrowaiei** (Bahreïn) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique. Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le thème de la Journée internationale de cette année tombe à point nommé, puisque 2024 marque la

clôture de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

Des centaines de millions de personnes s'identifiant comme étant d'ascendance africaine vivent dans d'autres parties du monde en dehors du continent africain, y compris dans les régions d'Asie et du Pacifique. La discrimination raciale et l'héritage de l'esclavage et du colonialisme continuent d'empêcher des milliards de personnes de jouir pleinement de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux. Pendant des siècles, les personnes d'ascendance africaine ont été victimes du racisme, de la discrimination raciale et de l'esclavage, et ont été privée d'un grand nombre de leurs droits. Elles doivent être traitées avec équité et dans le respect de leur dignité et ne doivent subir aucune forme de discrimination.

Dans notre lutte commune contre la discrimination raciale, nous sommes guidés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier par le principe fondamental selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique réaffirme sa détermination à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, aux fins de l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique juge préoccupant qu'en dépit des efforts qui sont faits, les actes et les diverses formes de racisme et de discrimination raciale restent largement répandus. Ces actes doivent être condamnés, quels que soient le moment et le lieu où ils sont commis. Nous sommes particulièrement alarmés par la montée des discours de haine dans le monde, qui constituent une incitation à la discrimination, à la haine et à la violence raciales, et nous soulignons qu'il importe de lutter contre ce phénomène dans le respect du droit international.

Nous devons promouvoir les valeurs de tolérance et favoriser une culture d'inclusion et de respect mutuel au sein des sociétés de nos pays et dans le monde. Nous demandons une fois de plus à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes, accompagnées d'une volonté politique forte, afin de mobiliser tous les efforts aux niveaux national, régional et international et de lutter contre toutes les formes et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée par la coopération, le partenariat et à l'inclusion. Nous voudrions également rappeler l'importance de la mise en œuvre complète et

effective de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Pour terminer, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique réaffirme son soutien résolu à la lutte mondiale pour l'élimination de la discrimination raciale, y compris à l'égard des personnes d'ascendance africaine. Cela reste une priorité absolue pour le Groupe, et nous appelons tous les pays à prendre des mesures urgentes pour éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Mancia** (Guatemala) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous remercions vivement le Président de l'Assemblée générale, Dennis Francis, d'avoir organisé la présente séance plénière commémorative afin de célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Nous remercions également M. Courtenay Rattray, M<sup>me</sup> Ilze Brands Kehris, M<sup>me</sup> Verene Alberta Shepherd, M<sup>me</sup> June Soomer et le docteur Uché Blackstock de leur participation à la présente séance. Leur collaboration active avec l'Assemblée générale nous permet de mieux comprendre les nombreux défis qui restent à relever.

Nous continuons à nous souvenir de celles et ceux qui, en raison d'injustices du passé, ont été victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et nous leur rendons hommage. Nous n'oublions cependant pas que beaucoup reste à faire, car ces injustices, même si elles ont changé de forme, continuent d'être commises.

La discrimination raciale est le fondement des idées répugnantes des suprémacistes blancs et autres groupes extrémistes. Nous sommes alarmés par la propagation, dans de nombreuses régions du monde, de mouvements racistes et extrémistes fondés sur des idéologies qui alimentent le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. La discrimination est omniprésente dans la xénophobie dont sont victimes les migrants et les réfugiés et dans l'exclusion dont sont l'objet les personnes en situation de handicap. Nous devons redoubler d'efforts pour

démanteler le racisme structurel et systémique et la discrimination raciale.

Il y a près de 60 ans, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2106 (XX) portant promotion de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, l'une des plus anciennes conventions relatives aux droits de l'homme. Bien que nous ayons enregistré des progrès notables sur certains fronts et franchi de nombreuses étapes en réponse aux engagements que nous avons pris, en tant qu'États Membres, afin d'atteindre l'objectif ultime énoncé dans la Convention, beaucoup reste à faire pour éliminer totalement la discrimination raciale sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et pour prévenir et combattre les doctrines et pratiques racistes.

Nous rappelons la troisième Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et nous réaffirmons notre appui à la Déclaration et au Programme d'action de Durban. Dans la conjoncture actuelle, où nous constatons avec inquiétude la propagation persistante d'idées racistes et xénophobes, il demeure tout à fait nécessaire de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban et ses processus de suivi.

Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée continuer à se développer dans nos sociétés. L'humanité sait déjà à quoi s'en tenir lorsque l'idée dangereuse et erronée de la supériorité raciale ou ethnique n'est pas combattue. La lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée est essentielle pour ne laisser personne de côté et atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, la défense de tous les droits humains est fondamentale.

Nous notons également qu'il reste beaucoup à accomplir et que toutes les formes de discrimination, en particulier à l'égard des personnes d'ascendance africaine, des peuples autochtones, des migrants et des réfugiés, des minorités, des femmes et des filles, ainsi que les discriminations sociales, économiques et financières, restent omniprésentes. Nous réaffirmons donc sans équivoque notre volonté d'éliminer ces fléaux.

L'absence de progrès sur la voie de l'égalité des genres et la persistance de la violence à l'égard des femmes et des filles, combinées au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est

associée, engendrent des formes multiples de discrimination fondée sur le genre. Nous devons faire davantage pour donner à toutes les femmes et à toutes les filles les moyens de se prendre en charge en éliminant les stéréotypes liés au genre dans tous les domaines de la vie, en particulier dans le contexte de l'innovation, du changement technologique et de l'éducation à l'ère numérique. En outre, nous devons redoubler d'efforts pour éliminer la discrimination raciale et fondée sur le genre et, à cet égard, promouvoir et adopter des approches tenant compte des questions de genre dans les politiques, les stratégies et les programmes d'action contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Les États d'Amérique latine et des Caraïbes constituent un groupe de pays multiethniques, multiculturels et multilingues dont la diversité s'exprime à travers les races, les couleurs de peau, les ascendances et les origines nationales et ethniques qui caractérisent la région. Nos États comprennent la nécessité d'adopter des mesures efficaces pour éliminer les disparités et les inégalités, y compris par des actions visant à accélérer l'inclusion sociale et à combler les écarts en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi. Il faut également promouvoir l'accès des personnes d'ascendance africaine à la justice et la jouissance effective de leurs droits dans les systèmes judiciaires.

Nous considérons la création de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine en 2021 comme une étape importante sur la voie de l'élimination de la discrimination raciale. Nous continuons d'affirmer notre soutien à ses initiatives et à son mandat afin d'améliorer la sécurité, la qualité de vie et les moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine. À cet égard, nous exhortons tous les États Membres de l'ONU, le système des Nations Unies et les organisations internationales et régionales à s'engager pleinement et à intensifier leurs efforts pour assurer le fonctionnement de l'Instance permanente, notamment en appuyant son secrétariat afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat, alors que nous plaidons pour une plus grande allocation de ressources au système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre effective du Programme d'action, des activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et de l'Instance permanente. Nous attendons avec intérêt la troisième session de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine qui se tiendra à Genève en avril.

Alors que la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine prend fin cette année, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes est favorable à la proclamation d'une deuxième décennie, à partir de 2025, afin de garantir que la plus haute attention politique soit maintenue à l'égard de ce processus et de tenir nos engagements en matière de reconnaissance, de justice et de développement. Par ailleurs, nous reconnaissons le rôle inestimable joué par les populations autochtones, leurs connaissances et leurs compétences. À cet égard, nous soulignons l'importance de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et notre engagement en faveur de la Décennie internationale des langues autochtones. Nous attendons avec intérêt la vingt-troisième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui se tiendra ici, à New York, en avril. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes exprime sa solidarité avec toutes les victimes du racisme et de la discrimination raciale dans le monde et exhorte la communauté internationale à continuer d'œuvrer en faveur d'un monde plus juste et plus équitable dans lequel tous les peuples, sans exclusion ni distinction, peuvent vivre en paix et en harmonie.

Pour terminer, les États membres du Groupe réaffirment leur détermination à agir contre toute discrimination raciale sous toutes ses formes, commise contre des êtres humains, qui naissent libres et égaux en dignité et en droits, et qui ont la capacité de participer de manière constructive au développement et au bien-être de leurs sociétés si on leur en donne l'occasion.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

**Mme Leendertse** (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole ce jour au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour commémorer la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Nous restons préoccupés par le fait que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée restent des problèmes répandus et profondément enracinés dans les sociétés du monde entier. Ils peuvent être un facteur d'inégalités intergénérationnelles, de discrimination et de marginalisation. La montée des idéologies nationalistes et populistes contribue sans aucun doute à l'augmentation du racisme et de

la discrimination raciale à l'échelle mondiale, menaçant notre tissu social. Nous rejetons et condamnons toutes les formes de racisme et d'intolérance, y compris leurs formes contemporaines, et restons fermement engagés dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les formes d'intolérance qui y sont associées, dans nos pays et dans le monde. Nous insistons également sur la nécessité de lutter contre les stéréotypes et la stigmatisation.

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de nous élever contre toutes les formes de harcèlement raciste, de discours de haine, d'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence, que ce soit en ligne ou hors ligne, et de les combattre. Nous devons démanteler les structures sociétales qui perpétuent le racisme systémique. À la lumière de ces éléments, nous réaffirmons notre volonté de respecter les obligations qui sont les nôtres en vertu du droit international. Et, à mesure que de nouveaux défis apparaîtront, nous renforcerons notre réponse au niveau national pour lutter contre toutes les formes de discrimination raciale. Il nous incombe également de lutter contre le racisme par l'intermédiaire de sources fiables d'information, par la connaissance et par la responsabilisation. À cette fin, il est essentiel que nous renouvelions notre engagement en faveur de la mise en œuvre complète et efficace de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui reste le principal instrument international de lutte contre la discrimination raciale dans le monde. En tant qu'États parties, nous nous efforçons de faire progresser la réalisation de l'objectif de la Convention, à savoir l'élimination complète de toute forme de discrimination raciale.

Nous renouvelons donc notre appel en faveur de la ratification universelle de la Convention. Nous notons le rôle que joue le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale dans le suivi de la mise en œuvre effective de la Convention, notamment en examinant les rapports des États parties et, lorsque les États le reconnaissent, en traitant des communications individuelles, ainsi qu'en rédigeant des recommandations générales. Nous prenons également acte de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de ses mécanismes de suivi. Nous réaffirmons notre soutien sans faille à l'important mandat de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme. Nous nous félicitons de la responsabilisation résultant des appels de la Rapporteuse spéciale, de la présentation de rapports au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale et des visites d'enquête dans les pays. Nous nous réjouissons également à la perspective de

participer à la troisième session de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, qui se tiendra en 2024.

Dans le cadre de notre action commune visant à construire des sociétés exemptes de racisme et définies par l'inclusion, la tolérance et l'acceptation, nous sommes guidés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et son principe fondamental selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui pour réfléchir à la question de l'élimination de la discrimination raciale.

Certains d'entre nous ont peut-être entendu parler du célèbre boycottage de bus de Montgomery, qui a débuté à la fin de l'année 1955, après que Rosa Parks a refusé de céder son siège à un homme blanc. Mais ce que beaucoup de gens, y compris de nombreux Américains, ne savent pas, c'est que le premier boycottage de bus du mouvement des droits civiques a eu lieu plus de deux ans auparavant dans mon propre État, la Louisiane, dans la ville de Baton Rouge. En juin 1953, des membres de la communauté noire se sont regroupés pour lutter contre la ségrégation dans les bus de la ville.

Le boycottage a duré un peu plus d'une semaine seulement, mais il a été une source d'inspiration pour les années à venir, suscitant d'autres boycottages de bus dans tout le pays et permettant aux Louisianais de se mobiliser sur des questions telles que le droit de vote. J'étais âgée de quelques mois seulement à l'époque du boycottage et je ne savais donc pas que le monde était en train de changer sous mes yeux. Mais avec le recul, je peux dire que l'action collective de mes voisins a modifié la trajectoire de ma vie et de celle des Noirs américains dans tout le pays.

Toutes ces années plus tard, il reste encore beaucoup de travail à accomplir, y compris ici aux États-Unis. Et bien que certains cherchent à réécrire l'histoire, je crois au contraire que nous devons l'affronter. Nous devons y faire face. Nous devons tenir compte de l'héritage de l'esclavage-marchandise, qui a entraîné non seulement un racisme systémique persistant, mais aussi un véritable traumatisme générationnel au niveau individuel. Nous devons réfléchir aux politiques qui ont

porté atteinte aux droits des autochtones d'Amérique à l'autoadministration et qui continuent d'entraver le plein exercice de leur souveraineté intrinsèque. Nous devons également lutter contre la montée de la haine antiasiatique, de l'antisémitisme et de l'islamophobie, ainsi que contre l'ignoble discours visant les immigrés, y compris les membres de la communauté latino-américaine. Je sais que les États-Unis ne sont pas un cas isolé, même si ce travail peut commencer chez nous. Tout comme je descends de personnes réduites en esclavage, des millions d'autres individus dans le monde le sont également – des personnes originaires d'Haïti, du Brésil, de la Colombie et de la Jamaïque, ainsi que de nombreux autres pays dont les habitants ne savent pas de quel pays viennent leurs ancêtres, mais seulement qu'ils ont été arrachés à ce pays par la force. Et tout comme moi, qui ai été victime de discrimination et de racisme, d'autres l'ont été dans tous les pays du monde. Il n'y a pas d'innocent dans ce domaine et, dans de trop nombreux endroits, ce sectarisme devient mortel. Mais l'omniprésence du racisme ne doit pas nous y rendre insensibles ni nous paralyser au point de nous empêcher d'agir. À l'instar des Louisianais noirs qui ont protesté à Baton Rouge, nous devons nous aussi nous engager à éliminer l'injustice.

En ce qui les concerne, les États-Unis se sont félicités l'année dernière de la nomination de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, ainsi que de la création du Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre, car, quand tout aura été dit et pour douloureux que cela puisse être, nous devons reconnaître les échecs de notre passé et de notre présent si nous voulons créer un avenir plus juste et plus équitable. Nous avons également tenu notre engagement de donner aux citoyens du monde entier les moyens de lutter contre le racisme. En 2023, nous avons lancé le premier prix annuel « Global Anti-Racism Champions » décerné par le Département d'État. Nous avons redynamisé le plan d'action commun des États-Unis et du Brésil pour l'élimination de la discrimination raciale et ethnique et la promotion de l'égalité. Nous avons également soutenu les divers efforts déployés par l'UNESCO et l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, car nous savons que, la haine ne connaissant pas de frontières, notre engagement à la combattre ne doit pas en avoir non plus.

Je considère depuis longtemps que le racisme n'est pas le problème de celles et ceux qui le subissent ;

il est plutôt le problème de celles et ceux qui le perpétuent, qu'il s'agisse d'acteurs individuels mus par la haine et commettant des actes individuels de haine, ou de toute personne ou institution qui opte pour le silence au lieu de défendre ce qui est juste. Aujourd'hui, réaffirmons notre engagement à régler le problème plutôt qu'à le perpétuer. Reconnaissons les liens entre le racisme et d'autres formes de haine et d'oppression, y compris le sexisme, le capacitisme et l'homophobie. Relevons les défis communs, qui vont des changements climatiques à l'insécurité alimentaire, sous l'angle de la justice, de l'égalité et de la lutte contre le racisme. Partageons les meilleures pratiques, mettons en valeur les bonnes idées et faisons entendre les voix qui ne sont pas entendues. Reconnaissons notre histoire plutôt que de la fuir. Et rendons fiers les courageux combattants de la liberté qui ont ouvert la voie pour me permettre d'être ici aux côtés des membres de l'Assemblée générale aujourd'hui, ainsi que les courageux combattants de la liberté qui ouvrent la voie pour les générations à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti, qui s'exprimera au nom de la Communauté des Caraïbes.

**M. Rodrigue** (Haïti) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). D'emblée, la CARICOM s'aligne sur la déclaration faite par le représentant du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous vous exprimons nos sincères remerciements, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette séance plénière commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Nous remercions également les orateurs de haut niveau pour leur participation à la séance de ce matin, y compris nos propres ressortissants des Caraïbes, M<sup>me</sup> Verene Shepherd et M<sup>me</sup> June Soomer.

La CARICOM se félicite du thème de la commémoration de cette année, « Une décennie de reconnaissance, de justice et de développement : mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine ». En 2023, notre bilan des progrès accomplis à l'échelle mondiale en matière d'élimination de la discrimination raciale et de mise en œuvre de la Décennie internationale en particulier comprenait des efforts très prometteurs pour redresser les torts du passé sur les plans politique, institutionnel et individuel. Cependant, à la fin du premier trimestre de la dernière année de la Décennie internationale, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

L'aversion persistante à l'égard de la reconnaissance des atrocités du passé et de leurs héritages, qui imprègnent notre vie quotidienne en tant que personnes d'ascendance africaine, reste aujourd'hui le plus grand obstacle à la poursuite de la justice et du développement. Fondamentalement, ce à quoi nous devons faire face, nous devons d'abord l'admettre. Nous vivons, en effet, dans un monde injuste, un monde qui ne semble pas régi par un quelconque sens de la moralité internationale. La CARICOM reconnaît que, malheureusement, les valeurs mondiales sont de plus en plus négociables et transactionnelles. Dans de nombreuses circonstances, qui ne se limitent pas aux personnes d'ascendance africaine, l'un des principaux facteurs déterminant l'équilibre de ces échanges et transactions est fondé sur le racisme et la discrimination fondés sur l'origine ethnique, la religion ou la nationalité.

La capacité de commercer, l'accès au financement du développement, le financement climatique, le financement concessionnel, l'allègement de la dette, le transfert de technologie, l'accès aux soins de santé et les avantages des progrès de la médecine ne sont que quelques-uns des domaines dans lesquels on s'appuie sur des conditionnalités systématiquement discriminantes qui paralysent souvent le développement des pays les plus vulnérables du monde. Régulièrement, et presque de manière performative, nous reconnaissons les disparités mondiales. À l'occasion de la Journée internationale, la CARICOM appelle à un nivellement définitif des règles du jeu afin que la discrimination raciale ne soit plus un facteur influant sur la capacité des pays à établir des relations les uns avec les autres dans toutes les sphères et tous les secteurs de la société.

Pour la CARICOM, l'incapacité de l'ONU à mettre en œuvre une déclaration sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine dans le cadre de cette décennie internationale est également symbolique de la volonté politique limitée d'accorder à ces droits la pleine reconnaissance qu'ils méritent. En outre, la question des ressources limitées doit être dûment abordée, en particulier l'allocation de ressources financières à l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine, afin de veiller à ce que les voix de ceux qu'ils servent et représentent soient suffisamment amplifiées. Dans un contexte où l'ensemble du système multilatéral s'efforce intensément de relever les défis et de combler les lacunes dans les fondements du monde que nous léguons aux générations futures, les personnes d'ascendance africaine ne peuvent pas être ignorées ou laissées pour compte, et elles ne le seront pas.

C'est dans cet esprit que la CARICOM réitère son appel en faveur d'une deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine afin d'ancrer les valeurs et les principes d'équité et de justice pour les personnes d'ascendance africaine dans le système multilatéral par lequel tous les États Membres, organisations et affiliés doivent être guidés dans le renforcement des institutions et des politiques, pour rétablir la confiance et renforcer les bases d'une action durable.

En même temps que la reconnaissance des droits de l'homme inaliénables nous unit, l'indignité flagrante à laquelle les peuples sont soumis sur la base de la race nous divise. Comme l'a immortalisé l'interprétation musicale du discours de l'Empereur Hailé Sélassié à l'Organisation des Nations Unies en 1963 par la légende jamaïcaine du reggae, Bob Marley, et je cite :

« [t]ant que les droits fondamentaux de l'homme ne seront pas garantis à tous dans des conditions d'égalité et sans distinction de race [...], les idéaux de paix durable, de citoyenneté du monde et de primauté de la morale internationale resteront des illusions fugaces, que l'on poursuit sans jamais les atteindre » (A/PV.1229, par.27).

La CARICOM est résolue à lutter contre le racisme systémique. Nous appelons la communauté internationale et les États Membres à prendre des mesures concrètes pour éliminer la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui sont à l'origine des injustices sociales, car il s'agit là d'une voie nécessaire à la réalisation de notre destin commun de paix et de prospérité durables.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, qui va s'exprimer au nom de l'Union européenne.

**M. Kridelka** (Belgique) : La Belgique a l'honneur de parler aujourd'hui au nom de l'Union européenne et de ses États membres. C'est un honneur particulier de m'adresser à l'Assemblée générale alors que nous commémorons aujourd'hui la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. L'Union européenne rejette et condamne toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée. Notre Union reste fermement engagée dans la lutte contre ces phénomènes, tant au sein de l'Union européenne que partout dans le monde. Le racisme, le Président l'a rappelé, va à l'encontre des principes de respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'état de droit et des

droits humains sur lesquels notre Union européenne est construite. La discrimination raciale non seulement inflige un préjudice profond aux victimes individuelles, mais elle nuit également au tissu même des sociétés pacifiques et démocratiques.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En cette année où plus de 2 milliards d'électeurs sont appelés à se rendre aux urnes, il est particulièrement important de lutter contre la discrimination raciale dans le contexte des élections. Des efforts globaux sont nécessaires pour protéger le droit de vote, améliorer la diversité de la représentation politique et lutter contre les discours de haine dans les campagnes électorales.

Notre travail doit commencer chez nous. Alors que notre Union interdit sans équivoque toute discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, des rapports récents de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne révèlent des niveaux alarmants de discrimination au sein de nos sociétés. Le plan d'action de l'Union européenne contre le racisme 2020-2025 appelle à une application renforcée du droit européen et à des mesures concrètes définies dans les plans d'action nationaux. Ceux-ci comprennent des mesures de politique générale et des financements permettant de lutter contre le racisme et la discrimination dans des domaines tels que l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la protection sociale et au logement. Par ailleurs, les États membres de l'Union européenne ont intensifié leurs efforts pour prévenir les attitudes discriminatoires de la part des forces de l'ordre – la police – et pour renforcer la crédibilité du travail d'application de la loi dans le cadre de la lutte contre les crimes de haine. Outre la participation pleine et effective de notre société civile européenne, le Coordinateur européen de la lutte contre le racisme reste essentiel à ce travail commun.

L'Union européenne a également intensifié sa lutte contre les discours et les crimes de haine racistes et xénophobes, non seulement en renforçant l'application des lois existantes, mais aussi en élargissant la réponse pénale au niveau européen pour relever les nouveaux défis. Une action concertée de tous les pays de l'Union est nécessaire pour transformer nos cadres juridiques en réalités concrètes, en particulier pour assurer la pleine mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Convention est le fondement de notre action. Il s'agit d'un instrument vivant, à même de relever les défis nouveaux et émergents. Nous devons rester mobilisés pour parvenir à une adhésion universelle à la Convention et encourager

son application complète et effective. L'Union européenne est pleinement attachée aux principaux objectifs définis et engagements pris à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue en 2001.

Compte tenu du thème de la célébration de cette année, « Une décennie de reconnaissance, de justice et de développement : mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine », nous sommes favorables à toute action visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine. Nous soutenons également les activités actuellement menées dans le cadre du programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

Les personnes d'ascendance africaine font partie intégrante du tissu social des États membres de l'Union européenne. Il est impératif d'accélérer le rythme de notre action si nous voulons créer un monde où règnent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité. Dans de trop nombreux endroits, la discrimination raciale continue d'éroder les fondements de la paix et de la sécurité en alimentant les conflits, les inégalités et les injustices. L'élimination du racisme profite à tous les membres de la société.

En ce jour, renouvelons notre détermination à lutter ensemble contre la discrimination raciale sous toutes ses formes. En tant qu'Organisation des Nations Unies, il est de notre devoir commun de combattre le fléau du racisme. Nous ne pourrons le faire efficacement qu'en surmontant nos divisions et en recherchant, de manière consensuelle, les moyens d'accomplir de véritables progrès au service de notre objectif commun, à savoir un monde exempt de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique.

Au nom de la République de Guinée équatoriale, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et à vous exprimer ma gratitude pour avoir inscrit le thème très important, essentiel et regrettable du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée comme point 69 de l'ordre du jour de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale et pour avoir organisé cette séance afin d'en débattre. Je voudrais commencer la présente déclaration par un

message fort de condamnation ferme de toutes les formes et manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les formes modernes et celles qui sont véhiculées par Internet, en soulignant notre profonde préoccupation face à l'existence de la discrimination et du racisme structurel, qui continuent d'être observés dans les sociétés qui sont organisées de telle sorte que les avantages et les possibilités sont accordés de préférence aux personnes appartenant à une race et non à celles qui appartiennent à une autre, en particulier dans le domaine de la santé. Nous l'avons vu avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dont nous avons tous souffert : c'est tout un continent, l'Afrique, qui a été marginalisé et ce n'est que grâce au soutien déterminé de certains pays et à l'utilisation de méthodes traditionnelles de prévention qu'il a pu éviter les ravages que le monde entier lui prédisait.

Tout le monde a droit à la santé. Rien ne devrait donc justifier la discrimination contre certains groupes de patients en raison de leur couleur, de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur race, de leur genre, etc. Nous condamnons aussi catégoriquement et sans équivoque les discours haineux, c'est-à-dire les discours qui incitent à la violence, à la discrimination, à la haine et à l'animosité contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur religion, de leur genre, de leur handicap, de leur nationalité, etc.

Cette année marquera le vingt-troisième anniversaire de la Déclaration de Durban, un anniversaire qui devra mettre en lumière et permettre de réaffirmer l'engagement commun de la communauté internationale à prévenir, combattre et éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans le monde entier. Si nous pouvons saluer le succès des divers programmes, actions et mesures entreprises par l'ONU, l'Union africaine, les États et même la société civile, nous ne pouvons et ne devons pas nous reposer sur nos lauriers tant que des actions aussi éhontées continueront de faire des victimes et d'être signalées, en particulier pour des cas flagrants de discrimination que les personnes d'ascendance africaine de la diaspora subissent encore. Que la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine donne lieu à une lutte renforcée et novatrice contre ces pratiques inhumaines.

Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale, chaque État et la société civile doivent redoubler d'efforts et continuer d'œuvrer ensemble pour lutter contre le fléau du racisme, de la discrimination systémique et structurelle et de la xénophobie, et créer

un partenariat renforcé entre les États, les organismes des Nations Unies, les institutions nationales chargées des droits humains, la société civile et le secteur privé, en faisant des femmes et des jeunes des parties intégrantes de ce partenariat.

Au nom de la République de Guinée équatoriale, je conclus mon intervention comme je l'ai commencée, en demandant de nouveau qu'il soit mis fin à l'impunité dont continuent de bénéficier les auteurs de crimes dans tous les domaines ; il est temps qu'ils répondent de leurs actes. Nous devons cet effort commun à toutes les victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en particulier les personnes d'ascendance africaine, dans le monde entier.

**M. Van Schalkwyk** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration du Groupe des États africains faite par la représentante de l'Ouganda, et nous souhaitons y ajouter les observations suivantes à titre national.

Aujourd'hui est un jour férié en Afrique du Sud. Chaque année, nous commémorons la Journée des droits de l'homme. Il s'agit également d'une journée internationale importante dans le calendrier des Nations Unies, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Ce n'est pas une coïncidence, car ces deux journées trouvent leur origine dans le même événement odieux : le massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud, le 21 mars 1960. Cet événement a tellement choqué le monde qu'il a décidé d'associer cette date à l'élimination de la discrimination raciale et de commémorer une journée annuelle à cette fin.

En 1965, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été conclue et ouverte à la signature. Elle reste le seul instrument juridique en vigueur sur la question du racisme et de la discrimination raciale. Aucun protocole additionnel à la Convention n'a été négocié. Depuis, nous avons élaboré un autre mécanisme, à savoir la Déclaration et le Programme d'action de Durban, pour servir d'instrument de droit non contraignant en matière de lutte contre le racisme qui fournit au monde un plan d'action. Dans le cadre de la Déclaration de Durban, nous avons proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui s'achève cette année, et nous avons créé l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine. Malheureusement, au cours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, les manifestations de racisme structurel et systémique ont augmenté, et les personnes d'ascendance africaine

les subissent quotidiennement. Nous continuons de voir les autorités commettre des actes racistes contre des personnes appartenant à des groupes raciaux différents des leurs.

Malheureusement, le système international n'a pas remis en cause le statu quo, mais l'a largement conforté et s'est activement employé à contrecarrer les actions de lutte contre la discrimination raciale. Malheureusement aussi, les efforts de lutte contre le racisme continuent d'être mis à mal. Au lieu de permettre une action résolue, les mécanismes sont politisés et leur objectif est dénaturé. Nos efforts de lutte contre ce fléau restent de toute évidence parcellaires.

Alors que nous nous apprêtons à marquer la fin de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, réfléchissons à notre engagement à lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Nous devons faire mieux. Le passé nous montre la voie, et nous savons quel est le problème et ce qu'il faut faire. Le racisme et la discrimination raciale portent atteinte à l'universalité des droits humains et aux acquis de l'humanité. L'Afrique du Sud se tient prête, aux côtés de la communauté internationale, à lutter contre ce fléau mondial.

**M<sup>me</sup> Asaju** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Je souhaite faire la déclaration suivante à titre national.

Je tiens moi aussi à saluer les efforts des États Membres qui ont décidé de dédier le 21 mars de chaque année à la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée demeurent des menaces notables pour les droits humains fondamentaux et la liberté dans le monde aujourd'hui. La discrimination raciale constitue une tentative flagrante d'éroder ce que nous avons tous en commun en tant que membres d'une même famille.

Il faut impérativement souligner que, malgré les efforts qui sont faits aux niveaux national, régional et international pour s'attaquer au problème du racisme et de la discrimination raciale, de nombreuses personnes continuent d'être victimes de cette menace sous diverses formes. L'augmentation continue d'actes de racisme et de discrimination raciale prive des personnes de leurs droits et porte atteinte à la démocratie et la légitimité gouvernementale. En outre, ce fléau constitue une menace pour notre capacité collective à travailler ensemble afin de parvenir à une coopération intégrée dans la promotion

des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi qu'à la réalisation des objectifs fondamentaux de maintien de la paix, de sécurité et de stabilité dans le monde, mission principale de l'ONU.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine touchant à sa fin cette année, le défi qui nous attend consiste à examiner le chemin parcouru en vue d'atteindre les objectifs contenus dans cette proclamation solennelle. Face aux nouvelles forces de domination, l'autodétermination effective est un mirage pour beaucoup d'Africains et nos descendants. Il faut faire davantage pour apporter aux personnes d'ascendance africaine la reconnaissance, la justice et le développement qui leur sont dus. En tant que pays comptant la plus importante population noire au monde, le Nigéria pratique une politique étrangère résolument afrocentriste.

Le Nigéria ne peut être considéré comme pleinement développé alors que ses frères africains, du continent comme de la diaspora, souffrent du dénuement, de la faim, des privations et de la discrimination sous diverses formes. À cet égard, et conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, qui ont donné naissance à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, nous appelons la communauté internationale à unir ses forces pour lutter contre la discrimination dont sont l'objet les Africains et les personnes d'ascendance africaine, en particulier les migrants, qui sont des réminiscences des horreurs de l'esclavage et de la traite des esclaves d'antan.

Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons notre appui au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, que nous devrions tous soutenir, à la fois en tant qu'expression de nos efforts politiques et en tant que moyen majeur de protéger les migrants légitimes d'une manière qui évite le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les formes d'intolérance qui y sont associées.

Pour conclure, nous devons non seulement condamner de telles aberrations, mais aussi œuvrer ensemble pour les combattre afin de faire advenir un monde meilleur, où personne n'est laissé pour compte, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège.

**Mgr Caccia** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège se félicite de la tenue de la présente séance et saisit cette occasion pour rappeler sans équivoque sa

ferme condamnation du racisme et de la discrimination raciale. Le racisme prend de nombreuses formes. Il se manifeste dans des actes délibérés et évidents, par un individu ou un groupe. Ainsi, les personnes d'ascendance africaine sont souvent les cibles de profilages raciaux et de pratiques sélectives dans l'application des lois sur l'immigration, tout en étant confrontées à la discrimination dans le recrutement, l'accès au logement et les possibilités d'éducation.

Le racisme peut aussi se manifester dans des pensées et des actions que nous ne considérons peut-être même pas comme racistes, mais qui émanent des mêmes préjugés. Consciemment ou non, cette attitude de supériorité alimente une mentalité du jetable, qui conduit au mépris des plus faibles et de ceux qui sont considérés comme inutiles, et à leur abandon. Le racisme peut également se manifester sous la forme d'omissions, quand des individus et des communautés gardent le silence et n'agissent pas contre le racisme dont ils sont témoins. Le racisme peut par ailleurs prendre une forme différente, mais non moins insidieuse, lorsque certains pays cherchent à imposer leurs vues à d'autres États. Le pape François a vivement critiqué ce phénomène, le qualifiant de « colonisation idéologique ».

Nous ne pouvons pas rester indifférents devant la gravité de ces phénomènes. La lutte contre le racisme doit commencer à la source. Nous devons être conscients que le racisme prend racine dans l'ignorance et les préjugés, qui découlent souvent d'une éducation insuffisante ou médiocre. Le rôle de l'éducation est en effet crucial.

De nombreux migrants ou réfugiés d'ascendance africaine qui ont quitté ou ont été forcés de quitter leur pays d'origine sont confrontés au racisme, à la xénophobie, à la discrimination et à l'intolérance dans leurs pays de destination, et ne bénéficient pas du soutien dont ils ont besoin. Nous sommes à un moment clef où nous pouvons choisir entre la culture de l'humanité et de la fraternité et la culture de l'indifférence. En tant que membre d'une seule et même famille humaine, chaque individu mérite d'avoir un foyer. Cela signifie avoir de la nourriture, un accès au logement, aux soins de santé et à l'éducation, ainsi qu'un travail digne. Cela suppose aussi d'avoir un endroit où l'on est compris, inclus, aimé et pris en charge, dans lequel on peut s'impliquer et auquel on peut contribuer. Les réfugiés et les migrants ne doivent jamais être considérés comme de simples objets ayant besoin d'aide, mais doivent être vus comme des êtres humains dotés d'une égale dignité et porteurs de droits et de devoirs.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre de cette séance commémorative. L'Assemblée est arrivée au terme de la séance commémorative organisée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 69 de l'ordre du jour.

### **Point 13 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

##### **Projet de résolution (A/78/L.49)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui va présenter le projet de résolution A/78/L.49.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis fière de me présenter devant les membres, et même de me tenir à leurs côtés, afin de présenter le projet de résolution A/78/L.49 sur des systèmes d'intelligence artificielle (IA) sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable.

Nous sommes aujourd'hui à un moment charnière. L'intelligence artificielle crée des défis existentiels et universels. Les contenus générés par l'intelligence artificielle, tels que les hypertrucages, risquent de compromettre l'intégrité des débats politiques au cours d'une année où plus de la moitié de la population mondiale élira ses dirigeants. Les biais algorithmiques peuvent aggraver les fractures sociétales et exacerber la discrimination contre ceux qui sont déjà marginalisés. Et l'IA générative, dont l'efficacité promet de s'améliorer, pourrait bouleverser le marché du travail dans presque tous les secteurs d'activité.

Mais l'IA présente également des possibilités considérables, de portée universelle, pour accélérer nos efforts en vue d'éliminer la pauvreté, de sauver des vies, de protéger notre planète et de créer un monde plus sûr et plus équitable. Nous commençons déjà à en voir les bienfaits. L'IA sert à détecter et diagnostiquer des maladies plus tôt et avec plus de précision. Elle aide les scientifiques à mieux prévoir les tremblements de terre, les inondations et les ouragans, ce qui permet aux populations vulnérables de se préparer et de faire face aux catastrophes naturelles. Elle permet aux agriculteurs de

surveiller leurs sols avec plus de précision, ce qui les aide à produire davantage de denrées alimentaires de manière plus durable. Elle renforce les démocraties, en incitant les jeunes à exprimer leurs idées en matière de changement social et en permettant aux membres de la société civile de consigner les atteintes aux droits humains. Et elle élargit l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la formation professionnelle et aux services sociaux. En clair, l'IA joue un rôle moteur pour nous permettre à tous de rattraper notre retard en ce qui concerne les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et même de les atteindre.

Le fait est que nous avons beaucoup de retard à rattraper et que nous avons besoin de tous les outils à notre disposition, y compris l'IA, pour nous aider à atteindre ces objectifs. En définitive, malgré toutes les inconnues qui entourent l'IA, une chose est sûre : la technologie a le potentiel de permettre plus de progrès, sur plus de questions et pour un plus grand nombre de personnes. Mais pour garantir un accès équitable à ces bienfaits et atténuer les risques pour les populations du monde entier, nous devons aborder la technologie en tant que communauté mondiale, en ne laissant personne de côté. Tel est le principe qui a guidé ce projet de texte et notre processus d'élaboration.

Au cours des derniers mois, nous avons discuté avec plus de 120 pays, représentant toutes les régions du monde et tous les niveaux de développement. Nous avons reçu des contributions précieuses de la part de partenaires de grande valeur, ainsi que des révisions de la part de divers négociateurs. Nous nous sommes inspirés des textes fondateurs de l'ONU, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui réaffirme les libertés fondamentales et la dignité de chaque personne, partout dans le monde. Ensemble, nous avons élaboré un projet de résolution qui renforce un consensus mondial, à la fois sur les éléments communs à des systèmes d'IA sûrs, sécurisés et fiables et sur les objectifs communs de leur utilisation.

L'adoption de ce projet de résolution permettrait de réaffirmer le consensus selon lequel nous devons nous concentrer sur le renforcement des capacités et la réduction des fractures numériques dans le monde entier afin que chacun puisse accéder aux avantages de l'IA, selon lequel aucun gouvernement ni aucun autre acteur ne doit utiliser l'IA pour nuire à la paix ou porter atteinte aux droits humains, selon lequel même les personnes les mieux intentionnées ont besoin d'aide pour détecter et éliminer les vulnérabilités et les préjugés, et selon lequel les entreprises privées qui sont à l'origine de la diffusion

et de l'évolution rapides de cette technologie doivent faire preuve de responsabilité lorsqu'il s'agit de mettre au point et de lancer de nouvelles capacités.

Ce projet de résolution n'est que le début d'un débat mondial sur l'IA. Il s'appuie sur les travaux menés dans nos pays respectifs, notamment sur l'effort d'un demi-milliard de dollars conduit par la Vice-Présidente Harris afin de donner aux femmes les moyens de participer à l'économie numérique dans le monde entier. Le projet de résolution s'appuie également sur diverses initiatives internationales, notamment la Déclaration de Bletchley issue du Sommet sur la sécurité de l'IA qui s'est tenu au Royaume-Uni, le Partenariat mondial sur l'IA, mené par l'Inde, le processus d'Hiroshima sur l'IA du Groupe des Sept, piloté par le Japon, et les principes pour une IA digne de confiance du Groupe des 20, ainsi que les Principes sur l'IA de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Nous espérons aussi que ce projet de résolution ne marquera pas la fin de notre collaboration sur cette question cruciale. Le projet de résolution a en effet été conçu pour donner de l'ampleur aux travaux conduits par des entités existantes de l'ONU, en particulier l'Union internationale des télécommunications, l'UNESCO et le Conseil des droits de l'homme. Notre souhait est qu'il complète les futures initiatives de l'ONU, notamment les négociations en vue d'un Pacte numérique mondial et les travaux importants de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle créé par le Secrétaire général. Nous espérons en outre qu'il suscitera le dialogue entre l'ONU, la société civile, le monde universitaire, les instituts de recherche, les secteurs public et privé et d'autres groupes afin de collaborer, de faciliter l'innovation continue et de renforcer les capacités pour réduire la fracture numérique. Bien entendu, comme l'indique le projet de résolution, nous reconnaissons l'importance que revêtent l'échange de connaissances et les transferts de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord, ce qui, pour les États-Unis, veut dire sur une base volontaire.

Enfin, nous espérons que le dialogue inclusif et constructif qui a conduit à ce projet de résolution servira de modèle pour de futurs débats sur les défis posés par l'IA dans d'autres domaines, par exemple, en ce qui concerne la paix et la sécurité, ainsi que l'utilisation militaire responsable de l'IA et des systèmes autonomes. Je pourrais continuer d'énumérer les très nombreux mérites de ce texte mais, à une époque où le monde semble s'accorder sur très peu de choses, l'aspect le plus radical, bien

que discret, de ce projet de résolution réside sans doute dans le large consensus qui s'est forgé au nom du progrès.

L'ONU et l'intelligence artificielle sont des contemporaines ; nées dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, elles ont grandi et évolué en parallèle. Aujourd'hui, au moment où l'ONU et l'IA se rencontrent enfin, nous avons la possibilité et la responsabilité de choisir, en tant que communauté mondiale unie, de régir cette technologie plutôt que de la laisser nous régir. Réaffirmons donc que l'IA sera mise au point et déployée sous l'angle de l'humanité et de la dignité, de la sûreté et de la sécurité, des droits humains et des libertés fondamentales. Engageons-nous à combler la fracture numérique au sein des nations et entre elles, et à utiliser la technologie au service de nos priorités communes en matière de développement durable. Comme on nous y appelle, tirons parti de l'IA pour le bien de tous, de la seule manière possible : ensemble.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/78/L.49.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> Sharma** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/78/L.49, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Algérie, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Djibouti, Égypte, Équateur, Éthiopie, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Islande, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Malte, Monaco, Mongolie, Myanmar, Népal, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.49, intitulé « Saisir les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/78/L.49 ?

*Le projet de résolution A/78/L.49 est adopté (résolution 78/265).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 13 de l'ordre du jour.

#### **Point 14 de l'ordre du jour** (*suite*)

##### **Culture de paix**

###### **Projet de résolution (A/78/L.47)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur le projet de résolution A/78/L.47, j'informe les membres que l'Assemblée tiendra un débat sur cette question à une date qui sera annoncée ultérieurement.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Turkménistan, qui va présenter le projet de résolution A/78/L.47.

**M<sup>me</sup> Ataeva** (Turkménistan) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation turkmène, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/78/L.47. Je tiens à remercier toutes les délégations de leur participation active aux négociations et des précieuses contributions qu'elles ont apportées. Au cours du processus de négociation, nous nous sommes constamment efforcés d'entretenir un état d'esprit positif et de parvenir à un large consensus. Qu'il me soit permis d'exposer brièvement l'objectif principal de ce projet de résolution.

La Charte des Nations Unies appelle tous les Membres de l'Organisation à maintenir la paix internationale, à développer des relations amicales, à réaliser la coopération internationale et à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Notre monde souffre actuellement d'un syndrome de déficit de confiance que le Secrétaire général, M. António Guterres a décrit comme un défi mondial fondamental (voir A/73/PV.6). Le Turkménistan, en tant que pays neutre, considère qu'il est nécessaire, pour surmonter le climat actuel de méfiance, de renforcer les plateformes de dialogue existantes sur les priorités mondiales critiques et d'en développer de nouvelles, basées sur la diplomatie préventive, les alertes rapides et des outils de médiation. Le maintien et le renforcement de la confiance deviennent essentiels à une diplomatie responsable et non conflictuelle. Ils ouvrent des possibilités de compréhension mutuelle et d'approches équilibrées sur des questions complexes.

À cet égard, dans le souci de promouvoir la philosophie du dialogue fondé sur la confiance dans les relations internationales, le Turkménistan a présenté le projet de résolution faisant de 2025 l'Année internationale de la paix et de la confiance. Cette démarche ne part pas de rien, mais découle d'une stratégie à long terme, qui se base sur la proclamation tous les cinq ans de l'Année internationale de la paix et de la confiance, conformément à la résolution 76/299, et tire son inspiration de la mise en œuvre réussie d'une campagne de renforcement de la confiance menée en 2021 dans le cadre de la première Année internationale de la paix et de la confiance. Nous sommes convaincus que l'adoption d'un tel document de consensus permettra aux États Membres de l'ONU de confirmer leur engagement de principe en faveur d'une méthode pacifique et négociée de règlement des conflits, si difficiles soient-ils.

Nous considérons que, dans un monde en mutation rapide, la tâche consistant à établir et à entretenir de bonnes relations entre les pays, à renforcer l'esprit de partenariat et de coopération mutuellement bénéfique, devient d'une importance fondamentale, et que cette initiative contribuera grandement au développement d'un dialogue entre les nations et les peuples sur un pied d'égalité, dans le respect mutuel et la confiance.

Pour conclure, nous remercions les délégations qui se sont portées coauteurs de ce projet de résolution et nous espérons que d'autres le feront, mais aussi que les membres manifesteront leur appui en l'adoptant par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/78/L.47.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> Sharma** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/78/L.47, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Colombie, Côte d'Ivoire, Chypre, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, État plurinational de Bolivie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Indonésie, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Maldives, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République de Corée,

République démocratique populaire lao, République unie de Tanzanie, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Thaïlande, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.47, intitulé « 2025, Année internationale de la paix et de la confiance ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/78/L.47 ?

*Le projet de résolution A/78/L.47 est adopté (résolution 78/266).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

**M<sup>me</sup> Curzio Vila** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à préciser que ma délégation a demandé la parole sur le point 13 de l'ordre du jour et l'examen du projet de résolution A/78/L.49. Je sollicite votre indulgence, Monsieur le Président, afin de me permettre de présenter l'explication de position que mon pays souhaitait donner concernant ce projet de résolution. Avec votre permission et votre autorisation, je vais maintenant expliquer la position de mon pays sur le projet de résolution A/78/L.49.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir interrompre la présentation de la représentante du Mexique. Cependant notre examen de cette question est terminé et, pour des raisons de procédure, il n'est donc pas opportun d'avoir cette discussion alors que nous sommes en train de traiter un autre point de l'ordre du jour.

Je ne peux dès lors pas autoriser la représentante du Mexique à poursuivre. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ?

**M<sup>me</sup> Curzio Vila** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Pour mémoire, le Mexique a demandé la parole pendant l'examen du point 13 de l'ordre du jour, et elle ne lui a pas été accordée. Je regrette que nous ayons dû prendre la parole pendant l'examen d'un autre point de l'ordre du jour, mais c'est uniquement parce que nous ne n'avons pas pu le faire pendant l'examen du point de l'ordre du jour en question, et je voudrais que cela figure au procès-verbal.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Selon les informations dont je dispose, la demande de parole a été faite après la clôture de l'examen de la question, et je maintiens donc ma décision.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

#### **Point 4 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite l'Assemblée générale à se pencher sur le projet de résolution A/78/L.45, distribué au titre du point 107 de l'ordre du jour et intitulé « Prévention du crime et justice pénale ».

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 107 de l'ordre du jour à sa 50<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2023. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de résolution dont elle est saisie aujourd'hui, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 107 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 107 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé (décision 78/504 B).*

#### **Point 107 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Prévention du crime et justice pénale**

#### **Projet de résolution (A/78/L.45)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, qui va présenter le projet de résolution A/78/L.45.

**M. Massari** (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir inscrit l'examen de ce projet de résolution à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

Au nom de ses principaux coauteurs, à savoir l'Arabie saoudite, l'Autriche, la Colombie, la Hongrie, le Japon, le Maroc, le Pérou, la République dominicaine et mon propre pays, l'Italie, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée le projet de résolution A/78/L.45, intitulé « Journée internationale de la prévention de toutes les formes de criminalité transnationale organisée et de la lutte contre ce fléau ». L'Italie se tient aux côtés de ses partenaires du groupe restreint pour traiter cette question cruciale, qui fait peser une menace sur tous les États Membres de diverses manières.

Le récent débat public consacré aux « Menaces contre la paix et la sécurité internationales : criminalité transnationale organisée, multiplication des défis et nouvelles menaces », qui s'est tenu en décembre 2023, a mis en évidence les graves préoccupations exprimées par le Conseil de sécurité en ce qui concerne cette menace croissante. L'intervention passionnée du Président de l'Équateur, qui s'exprimait à la fois en tant que Président du Conseil et en tant que représentant d'un pays profondément frappé par la criminalité organisée, a trouvé un écho auprès de nous tous et s'est avérée une sinistre prémonition au regard de ce qui est survenu au début de cette année. En réaffirmant notre attachement à la lutte contre ce fléau, nous reprenons à notre compte les sentiments exprimés par le Secrétaire général à la même occasion :

« la criminalité transnationale organisée constitue une menace redoutable pour la paix, la sécurité et le développement durable partout où elle sévit. Et elle est présente partout, dans tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres, du Nord ou du Sud, développés ou en développement. » (S/PV.9497, p. 2)

Comme souligné également dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2023/6), il est primordial de renforcer la coopération et de donner la priorité à la prévention pour s'attaquer efficacement à ce problème complexe.

La Journée internationale de la prévention de toutes les formes de criminalité transnationale organisée et de la lutte contre ce fléau qui est proposée est une occasion importante pour sensibiliser au sujet de ce fléau et promouvoir des efforts coordonnés afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée. Elle permet aussi de souligner que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme), qui est l'instrument juridique international le plus efficace dans cette lutte, dont on a célébré le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur l'année dernière, reste pertinente.

Notre projet de résolution propose de proclamer le 15 novembre Journée internationale de la prévention de toutes les formes de criminalité transnationale organisée et de la lutte contre ce fléau, parce que cette date est celle de l'adoption de la Convention de Palerme par l'Assemblée générale. Cette date symbolique nous rappelle notre engagement collectif à défendre les principes consacrés par la Convention. La Journée internationale est également une occasion solennelle de rendre hommage aux victimes de la criminalité transnationale organisée, y compris aux fonctionnaires courageux qui ont consacré leur vie à cette

cause. Leurs sacrifices ne doivent pas être oubliés, et cette journée est l'occasion de rendre hommage à leur engagement et à leur bravoure inébranlables.

Au nom des principaux auteurs de ce texte, je saisis cette occasion pour remercier les représentants de tous les États Membres ayant pris une part active au processus de consultation et ayant fourni des informations précieuses qui ont permis d'affiner la teneur du projet de résolution. Je tiens également à remercier toutes les délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution, et j'invite celles qui ne l'ont pas encore fait à envisager de le faire.

La proclamation de cette journée internationale n'est pas seulement symbolique ; il s'agit d'une manifestation tangible de notre unité et de notre détermination inébranlable à lutter contre le fléau de la criminalité transnationale organisée. L'adoption de ce projet de résolution marquera une étape importante dans notre quête commune d'un monde plus sûr et plus juste.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/78/L.45.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> Sharma** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/78/L.45, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Cambodge, Chypre, Croatie, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Indonésie, Israël, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord, Maldives, Malte, Monaco, Monténégro, Myanmar, Nigéria, Pays-Bas, Ouzbékistan, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suriname, Tunisie et Uruguay.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.45, intitulé « Journée internationale de la prévention de toutes les formes de criminalité transnationale organisée et de la lutte contre ce fléau ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/78/L.45 ?

*Le projet de résolution A/78/L.45 est adopté (résolution 78/267).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 107 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 115 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

###### **Note du Secrétaire général (A/78/785)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au titre de ce point, l'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/78/785 concernant la prorogation du mandat du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité. Les membres se souviendront que l'examen de ce point a été reporté à la 60<sup>e</sup> séance plénière, le 5 mars 2024, afin de donner aux délégations davantage de temps pour se concerter sur la question.

Les membres se souviendront en outre que, dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a décidé, à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent, que le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité aurait un mandat non renouvelable de cinq ans au plus.

Comme il est indiqué dans le document A/78/785, le 30 mai 2019, le Secrétaire général a annoncé la nomination de Gilles Michaud (Canada) au poste de Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, pour un mandat de cinq ans qui a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et doit prendre fin le 30 juin 2024.

Compte tenu de la nécessité stratégique d'assurer la continuité du leadership en matière de sécurité en cette période de crises simultanées et au vu des réformes qui ont cours au Département ainsi que de leurs incidences potentielles sur l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale approuve, nonobstant les dispositions figurant au paragraphe 22 de la section XI de la résolution 59/276, la prorogation à titre exceptionnel, pour une période de deux ans prenant fin le 30 juin 2026, du mandat au poste de Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité de M. Gilles Michaud.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite approuver, nonobstant les dispositions figurant au paragraphe 22 de la section XI de la résolution 59/276, la prorogation à titre exceptionnel, pour une période de

deux ans prenant fin le 30 juin 2026, du mandat au poste de Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité de M. Gilles Michaud (Canada) ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 115 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

###### **g) Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale, par sa résolution 67/203 du 21 décembre 2012, a décidé de créer un Conseil composé de 10 membres, soit deux membres pour chaque groupe régional représenté à l'Organisation des Nations Unies. Dans sa décision 67/564 du 16 septembre 2013, l'Assemblée a décidé que les groupes régionaux seraient autorisés à pourvoir au remplacement des membres du Conseil. Par ailleurs, dans sa résolution 69/214 du 19 décembre 2014, l'Assemblée générale a décidé que la durée des mandats ultérieurs des membres du Conseil continuerait d'être de deux ans à partir du 16 septembre, et que les groupes régionaux représentés à l'Organisation des Nations Unies pourraient proposer que l'un des membres qui les représentaient soit reconduit dans ses fonctions, tout en veillant à ce qu'aucun État Membre ne puisse siéger pendant plus de deux mandats consécutifs, et en tenant compte de l'importance de concilier continuité et renouvellement dans les travaux du Conseil.

Les membres se souviendront également que, dans sa décision 76/418 A du 15 mars 2022, l'Assemblée a décidé que le mandat de deux ans des membres du Conseil prendrait effet le 15 mars 2022, compte tenu des dispositions de la résolution 69/214. L'Assemblée a ensuite nommé les membres du Conseil pour des mandats prenant fin le 14 mars 2024. Par conséquent, l'Assemblée doit nommer 10 membres du Conseil pour un nouveau mandat. Compte tenu des dispositions de la résolution 69/214 qui ont été rappelées, je propose que le mandat de deux ans des membres du Conseil prenne effet à la date de leur nomination, c'est-à-dire aujourd'hui, le 21 mars 2024.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite procéder ainsi ?

*Il en est ainsi décidé (décision 78/413 A).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Secrétariat a reçu les candidatures du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, du Sénégal et du Soudan du Sud, qui souhaitent devenir membres du Conseil pour un mandat commençant le 21 mars 2024 et se terminant le 20 mars 2026.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer le Brésil, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, le Sénégal et le Soudan du Sud membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables pour un mandat prenant effet le 21 mars 2024 et venant à expiration le 20 mars 2026 ?

*Il en est ainsi décidé* (décision 78/413 B).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il est rappelé aux membres que les sièges vacants suivants restent

à pourvoir pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 20 mars 2026 : deux membres à choisir dans le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, un membre à choisir dans le Groupe des États d'Europe orientale et un membre à choisir dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'Assemblée générale reprendra l'examen de ce sous-point de l'ordre du jour afin de pourvoir ces postes vacants dès que le Secrétariat aura reçu d'autres candidatures.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 g) de l'ordre du jour et du point 115 de l'ordre du jour dans son ensemble.

*La séance est levée à 12 h 50.*